

**ASSEMBLÉE NATIONALE**10 janvier 2026

---

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

N° 3079

**AMENDEMENT**présenté par  
M. Juvin

-----

**ARTICLE PREMIER**

I. – À l'alinéa 3, substituer à l'année :

« 2025 »,

l'année :

« 2026 ».

II. – En conséquence, à la fin de l'alinéa 4, substituer à la date :

« 31 décembre 2025 »,

les mots :

« lendemain de sa publication ».

III. – En conséquence, à l'alinéa 5, substituer à la date :

« 1<sup>er</sup> janvier 2026 »,

les mots :

« lendemain de sa publication ».

## **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à tirer les conséquences du fait que la loi de finances pour 2026 ne sera adoptée que postérieurement au 31 décembre 2025.